AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1298
FR0000075392-FS0405

17 avril 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ORAPI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 avril 2020, la société par actions simplifiée Crédit Mutuel Equity SCR[1] (28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 avril 2020, le seuil de 15% du capital de la société ORAPI et détenir 692 010 actions ORAPI représentant 904 735 droits de vote, soit 14,98% du capital et 12,11% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ORAPI sur le marché.

[1] Contrôlée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 4 618 753 actions représentant 7 472 186 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.